13/24-1513_V2

Valide du **14 octobre 2026**

au **31 janvier 2028**

Sur le procédé

E-250 PERF 1K

Famille de produit/Procédé : Etanchéité de plancher intermédiaire sous carrelage

Titulaire(s) : Société BOSTIK SA

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 13 - Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Cette version annule et remplace l'Avis Technique 13/24-1513_V1. Révision d'office à la suite de la revue annuelle des familles d'Avis Techniques. Le Groupe Spécialisé n°13 a acté la jurisprudence suivante / les jurisprudences suivantes : • La mise en œuvre d'une chape traditionnelle ou d'une chape rapide sous Avis Technique, au-dessus de l'étanchéité avant le recouvrement par du carrelage ne n'est plus visée. • En cuisines collectives, la mise en œuvre des procédés d'étanchéité sur anciens carrelages conservés est exclue du domaine d'emploi des Avis Techniques. La dépose de l'ancien revêtement est nécessaire et celle du siphon de sol est systématique.	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe
V1	Il s'agit d'une première demande.	GILLIOT Christine	DUFOUR Christophe

Descripteur :

E-250 PERF 1K est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage en intérieur des dalles béton armé, planchers intermédiaires et murs.

Ce procédé est destiné à la pose de carreaux céramiques et pierres naturelles en travaux neufs ou de rénovation sans joint de dilatation.

Il est constitué d'une résine en dispersion aqueuse recouverte d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort ARDATAPE 120 EXTRA ou des pièces préformées ARDATAPE INSIDE/OUTSIDE et WALL.

De manière générale, un système d'évacuation d'eau et une pente de 1 % minimum sous E-250 PERF 1K doivent être réalisés.

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé4
1.1. Domaine d'emploi accepté4
1.1.1. Zone géographique4
1.1.2. Ouvrages visés4
1.2. Appréciation7
1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé7
1.2.2. Durabilité8
1.2.3. Impacts environnementaux8
1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé8
2. Dossier Technique9
2.1. Mode de commercialisation9
2.1.1. Coordonnées9
2.1.2. Identification, conditionnement et stockage9
2.2. Description9
2.2.1. Principe9
2.2.2. Caractéristiques des composants9
2.3. Dispositions de conception12
2.3.1. Reconnaissance des supports12
2.3.2. Préparation des supports13
2.4. Dispositions de mise en œuvre de E-250 PERF 1K13
2.4.1. Conditions d'ambiance13
2.4.2. Humidité des supports ciments et préparation13
2.4.3. Application en partie courante de E-250 PERF 1K14
2.4.4. Traitement des points singuliers14
2.4.5. Pose du carrelage sur E-250 PERF 1K20
2.4.6. Mise en service21
2.5. Maintien en service du produit ou procédé21
2.6. Traitement en fin de vie21
2.7. Assistante technique21
2.8. Principes de fabrication et de contrôle21
2.9. Mention des justificatifs22
2.9.1. Résultats expérimentaux22
2.9.2. Références chantiers22
2.10. Annexes du Dossier Technique23

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Ce procédé est utilisable en sols et murs intérieurs, en travaux neufs et de rénovation sans joint de dilatation.

La pose collée directe du carrelage sur E-250 PERF 1K sur les supports définis au § 1.1.2.1 est visée dans les locaux suivants :

- Locaux classés P3 E3 au plus avec siphon de sol,
- Locaux classes P4 E3 et P4S E3 avec siphon de sol.

Sur support bois, la pose est limitée aux locaux classés P3 E2 sans siphon de sol.

En rénovation, seuls les locaux sans changement de destination sont visés.

En cuisines collectives classées P4/P4S, l'entreprise de mise en œuvre fournira un carnet de détails au maître d'œuvre pour validation.

La réalisation d'ouvrage de toiture (terrasses sur local fermé par exemple), de balcons, de loggias ou de travaux de cuvelage suivant le NF DTU 14.1 n'est pas visée.

Classement des locaux	P3 E3 au plus avec siphon de sol	P4S E3 au plus avec siphon de sol
Types	Salle de bain Douches collectives Cuisines Sanitaires	Cuisines
Pose de carrelage	Collée directe sur E-250 PERF 1K	

Tableau A – Type de pose visée en fonction du domaine d'emploi

1.1.2.1. Supports visés en sol

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage. Elle est donc précisée dans les Documents Particuliers du Marché (DPM). Par défaut, la pente est supérieure ou égale à 1 %.

Nota : pour l'écoulement des eaux, le support doit présenter cette pente minimale de 1 %. Il est entendu que par suite des tolérances d'exécution, les sols de pente inférieure à 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

1.1.2.1.1. Travaux neufs

En travaux neufs, placer un joint de dilatation dans un local intérieur étanché relève de l'erreur de conception. Ils sont donc proscrits.

Locaux classés P3 E3[1] au plus

Les supports en maçonnerie visés en sols intérieurs sont ceux définis dans le NF DTU 52.2 P1-1-3.

Les planchers alvéolaires, les planchers collaborants à bac acier ainsi que les chapes désolidarisées et flottantes ne sont pas visés.

Les dallages en béton armé conformes au NF DTU 13.3 ainsi que les supports ciments présentant une humidité résiduelle supérieure à 4.5% sont visées sous réserve d'application préalable d'une barrière anti remontée d'humidité HYTEC E 336 XTREM finition Grip A936 Xpress (DTA 12/15-1705_V3) ou HYTEC E 736 TURBO, faisant l'objet d'une évaluation favorable, associée au GRIP A 936 XPRESS.

[1] Locaux visés tels que cuisines, sanitaires collectifs, locaux de thalassothérapie ...

Les chapes rapides, bénéficiant d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application en cours de validité, sont également admises comme support.

Le support devra présenter une pente de 1 % minimum autour des évacuations. Cela peut être obtenu par une forme de pente adhérente dont les caractéristiques sont notamment définies au § 6.5.3 du NF DTU 52.1 ou par la mise en œuvre d'un mortier pour chape BOSTIK cité au § 2.2.2.5.4.

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

Les limitations de la flèche nuisible au comportement des revêtements de sols fragiles sont celles définies dans le FD P 18-717 Art. 7.4.3(7), sauf spécifications particulières plus sévères indiquées dans les DPM.

Les locaux avec joints de dilatation ne sont pas visés.

Locaux P4 E3 et P4S E3[2]

Les dalles en béton armé conforme au NF DTU 13.3 sont visées avec application d'une barrière anti remontée d'humidité HYTEC E 336 XTREM finition Grip A936 Xpress (DTA 12/15-1705_V3) ou HYTEC E 736 TURBO, faisant l'objet d'une évaluation favorable, associé au GRIP A 936 XPRESS.

Plancher dalle avec continuité sur appuis :

- Dalle pleine en BA (béton armé) coulée in situ ;
- Dalle pleine coulée sur prédalles en BA ;
- Dalle pleine coulée sur prédalles en BP (béton précontraint) ;
- Plancher nervuré à poutrelles en BA ou BP et entrevous de coffrage avec dalle de répartition complète coulée en œuvre.

Lorsque l'ouvrage concerne plusieurs travées, la continuité mécanique du plancher doit être assurée sur les appuis intermédiaires.

Le support devra présenter une pente de 1% minimum.

Si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec la colle réactive ARDACOLOR XTREM EASY avec une pente de 1,5% minimum sur 50 cm autour des évacuations.

La flèche active du plancher doit avoir les mêmes exigences que la flèche définie ci-dessus (cas des locaux P3 E3 au plus).

Les planchers collaborants à bac acier ne sont pas visés.

1.1.2.1.2. Travaux de rénovation

Les locaux avec joints de dilatations ne sont visés pas visés.

Locaux P3 E3 au plus

Anciens supports en maçonnerie et plancher béton, avec une pente de 1 % minimum déjà existante remis à nus ou recouverts de carreaux céramiques. Tout autre revêtement doit être déposé ou éliminé systématiquement.

En locaux P3 E2 uniquement sont visés les supports à base de bois au sens du CPT « sols P3 – Rénovation » (e-Cahier du CSTB n° 3529), de type :

- Plancher et parquet à lames sur lambourdes ou solivage,
- Plancher de doublage sur structure bois en panneaux CTB-H, CTB-X ou CTB-OSB3.

Les supports à base de bois sont uniquement visés dans les locaux humides à usage privatif, sans siphon de sol, avec mise en œuvre en pose collée directe du carrelage.

Lorsqu'une étanchéité est présente sous l'ancien carrelage, l'ensemble doit être systématiquement déposé.

Locaux P4 E3 et P4S E3

Anciens supports en maçonnerie et plancher béton, avec pente de 1 % minimum déjà existante, remis à nus.

Anciens supports à base de liants hydrauliques (bétons ou mortiers) dont la cohésion de surface est ≥ 1MPa.

Si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec la colle réactive ARDACOLOR XTREM EASY avec une pente de 1,5% minimum sur 50 cm autour des évacuations.

En cuisines collectives, l'ancien revêtement est systématiquement déposé.

Dans le cas d'une pose en pente nulle, le traitement des joints de dilatations n'est pas visé.

1.1.2.2. Supports visés en mur intérieur

1.1.2.2.1. Travaux neufs

Les supports admis sont ceux définis dans le NF DTU 52.2 P1-1-1. Ils sont précisés dans le tableau 1 en fonction de l'exposition à l'eau du local :

[2] Locaux visés tels que cuisines collectives, cuisines centrales, cuisines commerciales, locaux de réception de vide-ordures, ou de poubelles, chambres froides positives, laboratoires de préparation alimentaire des centres commerciaux, chais...

Nature des supports nomenclature			Béton		Enduit base ciment	Enduit base plâtre		Plaques de parement en plâtre non hydrofugé	Plaques de parement en plâtre hydrofugé	Cloison en carreaux de plâtre		Cloison en briques de terre cuite		Autres cloisons ou mur maçonnées non enduit
			S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S11	S12	S13
Degré d'exposition à l'eau dans les locaux	EA									*	*			
	EB										*			
	EB + privatif	Hors zone d'emprise bac à douche / baignoire									*			
		Dans zone d'emprise bac à douche / baignoire					1		6		*	1	2	1 *
	EB + Collectif								3				4	3*
	EC												4	3*

	Support visé en pose collée direct		Support non visé

1. Support admis avec les exigences complémentaires suivantes : application de E-250 Perf 1K sur les parois à l'aplomb de la douche ou de la baignoire, jusqu'à 1,80 m de haut par rapport au fond de la douche ou de la baignoire.
2. Support admis avec les exigences complémentaires suivantes : si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau, application de E-250 PERF 1K sur les parois à l'aplomb de la douche ou de la baignoire, jusqu'à 1,80 m de haut par rapport au fond de la douche ou de la baignoire.
3. Mise en œuvre du revêtement céramique jusqu'au plafond (ou plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée doit être protégé par le procédé E-250 PERF 1K, pieds de cloisons compris.
4. Support admis en pose collée directe, si le revêtement de l'autre face n'est pas sensible à l'eau. Sinon, mise en œuvre du E-250 PERF 1K et du revêtement céramique jusqu'au plafond (ou plafond suspendu), pieds de cloisons compris.
5. Support admis uniquement si le pied de cloison sous la zone carrelée est protégé par E-250 PERF 1K.
6. Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans les Avis Techniques concernés. Sinon, mise en œuvre du E-250 PERF 1K avec revêtement céramique collé, jusqu'à 1,80 m de haut par rapport au fond de la douche ou de la baignoire.

* Mise en œuvre du primaire GRIP A500 MULTI (UNIDUR N), ou GRIP A700 UNIVERSAL, au préalable sur toute la zone traitée avec E-250 PERF 1K.

Tableau 1 - Application de E-250 PERF 1K en fonction de l'exposition à l'eau du local en travaux neufs

1.1.2.2.2. Travaux de rénovation

Sont visés en travaux de rénovation, les supports existants suivants :

- Quel que soit le degré d'exposition à l'eau des locaux,
- Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton :
 - À parement courant, conformes à la norme NF P 18-210-1 (DTU 23.1)
 - À parement soigné, conformes à la norme NF P 10-201-1 (DTU 22.1)
- Enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie, aux caractéristiques mécaniques conformes au NF DTU 26.1 : de catégorie CS IV dans le cas d'un mortier performanciel ou dosé à 350 kg de liant ciment par m^3 dans le cas d'un mortier de recette,
- Cloisons en brique de terre cuite montées au liant ciment en local EC,
- Cloisons en carreaux de plâtre ou enduites au plâtre, plaques de parement en plâtre H1, cloisons en briques de terre cuite montées au liant plâtre, maçonnerie en blocs de béton cellulaire en locaux EB+ privatif au plus et sanitaires de bureaux,
- Doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre non hydrofugées en locaux EB+ privatifs,
- Anciens revêtements sur supports listés ci-dessus en local EB+ privatif :
 - Carrelage adhérent au support,
 - Peinture adhérente au support.

1.1.2.3. Carreaux associés

Les carreaux céramiques retenus devront bénéficier d'un certificat QB UPEC en cours de validité et devront justifier d'une résistance à la glissance compatible avec les dispositions retenues dans les DPM pour toute ou partie de l'ouvrage.

1.1.2.3.1. En mur

La nature et le format des carreaux céramiques et assimilés – pierres naturelles sont définis dans le NF DTU 52.2 Partie P1-1-1 pour les murs intérieurs, pour les carreaux dont la masse surfacique est inférieure ou égale à 40 kg/m².

	Revêtements	Classe de mortier-colle en fonction de la surface du revêtement
Revêtements associés Poids ≤ 40 kg/m²	Plaquettes murales de terre cuite	C2 et S ≤ 231 cm²
	Carreaux de terre cuite	C2 si S ≤ 300 cm² C2-S1 ou C2-S2 si 300 ≤ S ≤ 900 cm²
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %	C2 si S ≤ 2 200 cm² C2-S1 ou C2-S2 si 2 200 cm² ≤ S ≤ 3 600 cm² Jusqu'à 6 m
	Faïence	
	Pierres naturelles de porosité > 2%	
	Pierres naturelles de porosité ≤ 2%	
	Carreaux céramiques pressés ou étirés 0.5% < d'absorption d'eau ≤ 3 %	
	Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0.5 %	
	Pâte de verre, émaux	C2 ou C2-S1
	Carreaux à liant ciment	

Nature des supports (nomenclature)

S1 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant

S2 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné

S3 : enduit au mortier de ciment, au mortier bâtard S4 : enduit au plâtre sur murs, cloisons et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40

S5 : enduit au plâtre sur murs, cloisons et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60

S6 : ouvrages en plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) complexes de doublages, cloisons ou contre-cloisons

S7 : ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1(couleur verte ou identification spécifique)

S8 : cloisons en carreaux de plâtre standard – H3 (couleur blanche)

S9 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé – H2 (coloration bleue)

S11 : cloisons en briques de terre cuite nues (non revêtues d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre

S12 : cloisons en briques de terre cuite nues (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment

S13 : autres cloisons ou murs maçonnés non enduits

Tableau 2 - Revêtements associés au mur

1.1.2.3.2. Au sol

Locaux P3 E3 au plus

La nature des carreaux céramiques et assimilés – pierres naturelles est définie dans le NF DTU 52.2 Partie P1-1-3 pour les sols intérieurs, complété comme suit :

- Sur support bois, la surface des carreaux est limitée à 1 200 cm²,
- Sur autres supports maçonnés, les carreaux devront présenter une épaisseur minimale de 7,5 mm et une surface maximale de 3 600 cm².

Locaux P4 E3

Locaux avec caniveau ou siphon de sol :

- Surface des carreaux : 400 cm².

Locaux classés P4S E3

Locaux avec caniveau ou siphon de sol :

- Surface des carreaux : 400 cm².

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Comportement au feu

Au sol et au mur, dans le domaine d'emploi défini au § 1.1.2, le procédé E-250 PERF 1K n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

Les conditions de mise en œuvre définies au Dossier Technique permettent d'obtenir une adhérence satisfaisante à condition que le délai de séchage soit respecté avant la mise en œuvre du carrelage.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Le procédé sous carrelage appliqué en partie courante et associé aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol - mur, joints de fractionnements, canalisations traversantes, assure l'étanchéité de plancher intermédiaire.

Tenue au choc du revêtement céramique

Compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. § 1.1.2.3), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entrent pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.2. Durabilité

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce dernier. La durabilité de l'ouvrage réalisé peut être appréciée comme satisfaisant.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Un contrôle systématique de la consommation devra être réalisé sur chantier.

En locaux P4S, le système est mis en œuvre uniquement par des applicateurs partenaires de la société BOSTIK formés à leur pose et dont l'attestation est soumise à renouvellement périodique.

En locaux P4S, l'entreprise de mise en œuvre soumet un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

Dans le cas d'un local P4/P4S avec une pente nulle imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé uniquement avec ARDACOLOR XTREM EASY et directement sur le procédé E-250 perf 1K, selon la notice sur le classement UPEC des locaux e-cahier du CSTB 3782 classées P4S. Une pente, de 1.5% minimum sur 50 cm autour des évacuations, devra être réalisée.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société BOSTIK SA

420 rue d'Estienne d'Orves

FR-92705 COLOMBES

E-mail : infos-construction@bostik.com

Internet : www.bostik.fr

2.1.2. Identification, conditionnement et stockage

La marque commerciale et la date de fabrication du procédé sont inscrites sur les emballages.

E-250 PERF 1K est proposé en seaux de 20 kg.

Il peut être conservé 24 mois dans son emballage d'origine fermé, stocké dans un local sec et tempéré à l'abri du gel et du soleil (entre +5 °C et +30 °C).

2.2. Description

2.2.1. Principe

E-250 PERF 1K est destiné à la réalisation d'une étanchéité à l'eau sous carrelage en intérieur des planchers intermédiaires et murs.

Il est constitué d'une résine en dispersion aqueuse recouverte d'un carrelage collé.

Ce procédé comprend également le traitement des points singuliers à l'aide de la bande de renfort ARDATAPE 120 EXTRA ou des pièces préformées ARDATAPE INSIDE/OUTSIDE et WALL.

De manière générale un système d'évacuation d'eau et une pente de 1 % minimum sous E-250 PERF 1K doit être réalisé.

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. E-250 PERF 1K

Nature

Résine synthétique en dispersion aqueuse.

Caractéristiques

- Couleur : gris
- Masse volumique : 1,31-1,38 g/cm^3
- pH (%) : 9-10
- Extrait sec (%) : 68,3-72,6
- Viscosité (R7 de broche – vitesse de rotation : 60 r.p.m) : 11000-19000 cP

2.2.2.2. ARDATAPE 120 EXTRA

Nature

Élastomère synthétique doublé non-tissé sur les deux faces.

Caractéristiques

- Couleur : gris
- Masse : 230 ± 54 gr/m²
- Résistance à la rupture : 115 N / 15mm

2.2.2.3. Colles à carrelage

Les colles à carrelage visées dans le système E-250 PERF 1K sont les mortiers-colles listés ci-après et la colle réactive ARDACOLOR XTREM EASY.

Les mortiers-colles bénéficient d'un certificat « QB » en cours de validité, la colle réactive classée R2 est marquée CE au sens de la norme NF EN 12004.

Mortier – colle	**Classe**	**Domaine d'application**		
		Sol P3	**Sol P4/P4S**	**Mur**
MC 210 Plus	C2-ET	X		X
MC 300 Flex	C2-S1-ET	X		X
MC 220 Express	C2-F	X	X	
MC 230 Fluide	C2-G		X	
Colle et joint Epoxy				
ARDACOLOR XTREM EASY	R2T	X	X	X

Tableau 3 – Colles à carrelage visées dans le système E-250 PERF 1K

2.2.2.4. Produits de jointoiement de carrelage

Les mortiers de jointoiement visés dans le système E-250 PERF 1K sont :

Joint ciment	**Classe**	**Domaine d'application**	**Largeur**
Joint Fin	CG2	P3 sol et mur	1 - 6 mm
Joint Flex & Large	CG2	P3 sol et mur	2 - 15 mm
J-200 Joint HRC	CG2	P3/P4 sol et mur	2 - 15 mm
Joint Epoxy	**Classe**	**Domaine d'application**	**Largeur**
ARDACOLOR XTREM EASY	RG	P3 / P4 sol et mur	2* - 15 mm
** largeur minimale de 4 mm en P4 pour le ARDACOLOR XTREM EASY d'après le CPT 3526* Se reporter aux fiches techniques des produits pour des renseignements complémentaires en fonction de la destination.			

Tableau 4 - mortiers de jointoiement

2.2.2.5. Produits connexes

2.2.2.5.1. Primaires

GRIP A500 MULTI ou UNIDUR N

Primaire prêt à l'emploi polyvalent sol et mur, chape sèche et sulfate de calcium.

- Aspect : liquide bleu
- Jerrycans de 20 kg,5 kg

GRIP A700 UNIVERSAL

Primaire prêt à l'emploi polyvalent sol et mur

- Aspect : liquide blanc
- Jerrycans de 20 kg, 5 kg et 2 kg

GRIP A310 PROJECT

Primaire pour sol absorbant et normalement absorbant, neuf, chape sèche et sulfate de calcium.

- Aspect : liquide blanc
- Jerrycan de 20 kg

GRIP A936 XPRESS

Interface d'accrochage texturé pour supports fermés, résine HYTEC E336 XTREM finition Grip A936 Xpress et HYTEC E736 TURBO et supports panneaux bois CTBX, CTBH ou CTB-OSB3 (hors parquet sur lambourdes).

- Aspect : pâte liquide blanche
- Seaux de 7 kg et 15 kg

2.2.2.5.2. Résines

EPONAL 380 + Sable S409

Résine époxydique bi-composante. Primaire associé au Sable S409 pour préparer les surfaces inox et PVC dépolis.

Caractéristiques :

- Nature : résine époxydique bi composant
- Rapport de mélange : 1/1
- DPU 15°C : 2h30
- DPU 25°C : 1h15
- Dureté shore D 24h: sup 80
- Conditionnements : cartouche bi corps 400 ml, kit de 5 kg

RENO E742 STRUCTURE (associée au sable S409)

Résine époxydique pour le traitement des fissures

Caractéristiques :

- Nature : résine époxydique bi composant
- Rapport de mélange A/B :2A /1B
- DPU 23°C :30'
- Dureté shore D 24h: sup 65
- Conditionnements : cartouche bi corps 400 ml, kit de 1 kg, 5 kg

HYTEC E336 XTREM finition Grip A936 Xpress ou HYTEC E736 TURBO (associée au GRIP A936 XPRESS) pour les supports ciments dont l'humidité est supérieure à 4.5% et pour les dallages bétons sur terre-plein quel que soit le taux d'humidité.

Caractéristiques :

- Nature : résine époxydique bi composant
- Rapport de mélange A/B : 1 A / 0,6 B
- DPU 23°C : 40-60'
- Temps de prise : 12h
- Conditionnements : kit de 25 kg et 5 kg

2.2.2.5.3. Bande de renfort et d'étanchéité

ARDATAPE 120 EXTRA – Bande de format 12cm*50 m, composée d'un non-tissé et en son centre d'un élastomère synthétique. Bande pour le traitement des parties angulaires, jonctions sol/paroi et des fissures.

ARDATAPE INSIDE / OUTSIDE - Angle entrant / sortant en tissu fabriqué à base de polypropylène et polyéthylène, d'une épaisseur approximative de 0,5 mm. Pièce pour le traitement des parties angulaires.

ARDATAPE WALL - Platine pour tuyauterie composée d'un tissu non tissé et d'une partie très flexible avec un trou en son centre. Différentes dimensions sont proposées. (140 mm*140 mm, 180 mm*180 mm et 250 mm*250 mm).

2.2.2.5.4. Mortiers de scellement, de calage et de réparation

SL C950 RENOQUICK : Mortier de calage, de réparation et de surfaçage, réalisation de forme de pente, mono composant, pour des épaisseurs de 1 à 50 mm, et de classe C30 F6 selon la norme NF EN 13813.

2.2.2.5.5. Mastics

Les mastics d'étanchéités utilisés pour le traitement des points singuliers et des finitions sont des mastics conformes à la norme NF EN 15651 (BOSTIK MSP 107 et S545 BAIN & CUISINE TOUS SUPPORTS).

2.2.2.5.6. Dispositifs d'évacuation et de collecte des eaux

Les dispositifs utilisés seront conformes à la norme NF EN 1253-1.

Ces dispositifs adaptés à la pose du carrelage collé (simple entrée) et permettant l'évacuation des eaux de ruissellement et d'infiltration doivent être de classe K3 selon la norme NF EN 1253-2 en locaux P2 et P3 maximum.

A titre d'exemple :

- Siphon en PVC avec platine sous forme de natte préformée de la gamme DOCIA de NICOLL
- Gamme SIPHINOX de LIMATEC
- Gamme SANITAIR, EUROGULLY de ACO
- Gamme ECOGUSS de KESSEL avec chape

Pour les locaux P4S, les dispositifs doivent présenter une résistance de classe M 125.

- Siphon télescopique de la gamme TECHNEAU référencé STX 06320 (A, B, N ...) ou de la gamme LIMATEC référencé 10 401D

- Caniveau télescopique de la gamme TECHNEAU référencé XTV ou XTH ou de la gamme LIMATEC référencé RVT
- Siphon HYGISOL de ACO

Concernant la collecte par caniveaux métalliques, sauf indications contraires dans les Documents Particuliers du Marché, ils sont en acier inoxydable, d'un seul tenant ou en éléments assemblés par brides et joints étanches, chaque ensemble ayant un dispositif d'évacuation. Ils peuvent être monoblocs ou à 2 étages.

Nota : En travaux de rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Reconnaissance des supports

2.3.1.1. Supports en sol intérieur

Le support doit être soigneusement dépoussiéré avant la mise en œuvre de E-250 PERF 1K.

2.3.1.1.1. Supports neufs

Les supports neufs en locaux P3 au plus devront répondre aux exigences du NF DTU 52.2 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » - partie P1-1-3.

Les supports neufs en locaux P4S au plus devront répondre aux exigences du CPT « Sols P4/P4S – en neuf » - *e-cahiers du CSTB* – cahier n° 3526.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm pour les formats de carreaux ≤ 3 600 cm².
- 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm pour les formats de carreaux ≤ 10 000 cm².

Dans le cas où les exigences de planéité ne sont pas obtenues, l'application d'un enduit de ragréage est nécessaire.

- En locaux P4/P4S ou P3 : SL C740 MAXI FIBRÉ de classe P4S pour des épaisseurs de 3 à 30 mm ou SL C510 PRO.
- En locaux P3 : Enduits BOSTIK classés P3 bénéficiant d'un certificat QB pour des épaisseurs de 3 à 10 mm.

Les cohésions du support minimum attendues sont :

- En locaux P3 : 0,5 N/mm² pour un mortier de chape et 0,8 N/mm² pour un béton.
- En locaux P4/P4S : 0,8 N/mm² pour un mortier de chape et 1 N/mm² pour un béton.

Une pente minimale de 1 % est généralement requise. Elle est réalisée par le gros œuvre, soit directement dans l'élément porteur, soit par façon d'une forme de pente rapportée.

Il est entendu que les sols en pente < 2 % peuvent conduire à des flaches et retenues d'eau sur le revêtement.

Dans les cas des cuisines collectives classées P4S, si une pente nulle est imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé avec le mortier ARDACOLOR XTREM EASY directement sur E-250 PERF 1K avec une pente de 1,5 % minimum sur 50 cm autour des évacuations.

Par ailleurs, l'exploitant devra prendre les dispositions d'entretien appropriées permettant d'amener l'eau stagnante vers les évacuations pour éviter le risque de sol glissant.

2.3.1.1.2. Supports anciens

En locaux classés P3 au plus, la reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Sols P3 – Rénovation » - *e-cahiers du CSTB* – cahier n° 3529.

Les supports anciens en locaux classés P4/P4S devront répondre aux exigences du CPT « Sols P4/P4S – Rénovation » - *e-cahiers du CSTB* – cahier n° 3530.

En cuisines collectives, l'ancien revêtement est déposé systématiquement avant la mise en œuvre de l'étanchéité.

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 2 mm sous la règle de 0,2 m.

La mise en œuvre sur ancien support à base de bois est limitée aux locaux humides privatifs sans siphon de sol. De plus, l'aération de la sous-face du plancher doit être maintenue en procédant, le cas échéant, aux aménagements nécessaires. Des exemples de solutions sont exposés au § E2.4 du CPT « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – rénovation » (cahiers du CSTB –e-cahier 3635).

L'exigence de pente du support est variable selon la destination de l'ouvrage. Elle est donc précisée dans les Documents Particuliers du Marché (DPM).

2.3.1.2. Supports en murs intérieurs

Le support doit être soigneusement dépoussiéré juste avant la mise en œuvre de E-250 PERF 1K.

2.3.1.2.1. En neuf

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct partie P1-1-1 du NF DTU 52.2.

2.3.1.2.2. En rénovation

La reconnaissance du support doit être réalisée conformément au CPT « Murs intérieurs – Rénovation » - chapitre 6.

2.3.2. Préparation des supports

Les supports en béton et mortier doivent être sains, propres, dégraissés, dépoussiérés, décontaminés et exempts de tous résidus de peinture, traces de colle, etc. Les parties friables seront éliminées.

Passer un grattoir sur les surfaces afin d'éliminer les éventuelles aspérités, puis dépoussiérer soigneusement.

2.3.2.1. Traitement des fissures du support

Microfissures ≤ 0,3 mm sans désaffleur

Elles sont directement traitées par pontage avec E-250 PERF 1K, sans renforcement.

Fissures comprises entre 0,3 et 0.8 mm sans désaffleur

Les fissures comprises entre 0,3 et 0,8 mm, seront pontées avec la bande de renfort ARDATAPE 120 EXTRA, disposée symétriquement de part et d'autre de la fissure. La bande de renfort sera noyée dans la première couche de E-250 PERF 1K, puis après séchage, recouvert par la deuxième couche de E-250 PERF 1K.

Fissures comprises entre 0.8 mm et 2 mm ou si désaffleur

Une étude sur la stabilité de l'ouvrage sera réalisée avant tout traitement. S'il est établi que la réparation est possible, les fissures seront réparées comme suit :

Ouvrir la fissure, dépoussiérer par aspiration puis réaliser le rebouchage avec un mortier de résine composé de 1 part de résine RENO E742 STRUCTURE mélangée avec 3 parts de sable S409. Faire déborder le mélange sur 10 cm de part et d'autre et insérer une bande d'ARDATAPE 120 EXTRA dans le mortier frais. Bien maroufler, faire exsuder la résine, puis dans les 30 minutes saturer la surface avec du sable S409.

Laisser durcir 24 heures, puis aspirer le sable en excès avant l'application de E-250 PERF 1K.

2.3.2.2. Traitement des joints du support

Les joints de fractionnements doivent être remplis avec RENO E742 STRUCTURE sablé avec SABLE S409 avant d'appliquer E-250 PERF 1K.

2.3.2.3. Primairisation

Les supports suivants nécessitent une primarisation :

- Supports à base de plâtre, sulfate de calcium et bétons cellulaires : primairiser avec GRIP A500 MULTI (ou équivalent), GRIP A700 UNIVERSAL ou GRIP A310 PROJECT à raison de 100 à 150 g/m²
- Supports à base de bois : primairiser avec GRIP A936 XPRESS à raison de 100 à 120 g/m²
- Les supports inox dégraissés et les supports PVC dépolis : grenailler ensuite primairiser avec EPONAL 380 à raison de 0,3 à 0.5 kg/m² puis sabler à refus avec Sable S409 ; le sable non adhérent sera ensuite aspiré 24h après le séchage.

Délai de recouvrement :

- GRIP A700 UNIVERSAL, GRIP A500 MULTI (ou équivalent), GRIP A936 XPRESS et GRIP A310 PROJECT : 1 à 4 h selon la température et porosité du support
- EPONAL 380 : 24 h minimum

2.4. Dispositions de mise en œuvre de E-250 PERF 1K

2.4.1. Conditions d'ambiance

Les locaux doivent être couverts et les supports sans condensation. Les températures ambiantes, du produit et du support doivent être comprises entre +5 °C et +30 °C au moment de l'application.

En application en milieu clos, en cas de forte humidité ambiante (hygrométrie supérieure à 80 %), une ventilation permanente des lieux sera mise en place.

2.4.2. Humidité des supports ciments et préparation

Dans le cas où le taux est supérieur à 4,5% sur les supports à base de ciment et pour les dalles béton armée, il convient de préparer mécaniquement le support par ponçage ou grenaillage si présence de produit de cure, puis appliquer une barrière anti remontée d'humidité :

- HYTEC E336 XTREM associé à GRIP A936 XPRESS pour les locaux classés P4/P4S au plus
- ou HYTEC E 736 TURBO associé à GRIP A 936 XPRESS pour les locaux classés P3 au plus.

Ce système tient lieu de primaire et est apte à recevoir E-250 PERF 1K.

Se reporter au DTA 12/15-1705_V3 pour la mise en œuvre de HYTEC E 336 XTREM + GRIP A936 XPRESS ou à l'ATex 3121_V1 pour HYTEC E 736 TURBO+ GRIP A 936 XPRESS

Consommation :

- HYTEC E336 XTREM application avec une spatule TKB B2 en deux passes 400 + 300 g/m² espacées de 24 heures.
- HYTEC E736 TURBO application avec une spatule TKB B2 en une passe de 600 g/m² durcissement 4 heures.
- • GRIPA A 936 XPRESS application au rouleau laqueur 100-120 g/m² séchage 2 heures.

2.4.3. Application en partie courante de E-250 PERF 1K

Les supports seront primarisés avec l'un des primaires définis au § 2.3.3.3.

Homogénéiser le produit avec un agitateur à faible vitesse de rotation équipé d'une hélice hélicoïdale.

2.4.3.1. Au sol

E-250 PERF 1K sera appliqué préférentiellement avec une spatule 4*4*4 en deux passes ; les sillons seront écrasés et lissés avec le côté lisse de la spatule sans retirer de matière. Il est également possible d'appliquer avec un rouleau poils longs 18 mm en 2 passes minimums afin de respecter les minimas de quantité à déposer.

La quantité déposée lors de la 1ère couche sera au minimum comprise entre 0,8 et 1 kg/m² en fonction de la rugosité du support ; la quantité déposée lors de la 2ème couche sera au minimum comprise 0,7 et 0,9 kg/m² (cf. annexe § 2.10).

La consommation nominale pour les 2 couches sera de 1,7 kg/m² au minimum afin d'obtenir une épaisseur de film sec sur toute la surface de 1mm en tout point.

Le temps de séchage de la première couche sera d'environ 1 à 2h (pour un local à 23 °C) et pourra varier en fonction de la température et l'humidité. La seconde couche est appliquée dès que la première est sèche au toucher. Le temps de séchage de la 2ème couche sera de 8 heures minimum (à 23 °C) ou 16 heures (à 10 °C) en fonction de la température et de l'humidité du local et du support.

Il convient de prévoir la mise en place d'une protection provisoire pour éviter la détérioration de l'étanchéité :

- Avant mise en œuvre de la 2ème couche de E-250 PERF 1K en cas d'interruption inopinée du chantier,
- En cas d'attente avant la mise en œuvre de la protection dure définitive.

Afin d'éviter tout risque de dégradation ou de poinçonnement dû aux éventuels échafaudages, il est préférable de débuter par l'application sur les parties verticales, puis après séchage, sur les parties horizontales.

2.4.3.2. Au mur

L'application sera réalisée au rouleau à poils longs de 12 mm en passent en veillant à bien déposer 400 gr/m² minimum par couche. Deux couches seront nécessaires ;

Respecter un délai entre passe de 1 heure minimum à 20°C (la teinte grise doit être uniformément claire et le produit sec au touché) sans excéder 48 heures.

2.4.4. Traitement des points singuliers

Les points singuliers seront traités avant la partie courante sur des supports préparés et primarisés si nécessaire.

En cuisines collectives, cuisines centrales et cuisines commerciales, selon la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux e-Cahier du CSTB 3782 classées P4S, l'entreprise de mise en œuvre soumet un carnet de détails reprenant le traitement de l'ensemble des points singuliers au maître d'œuvre pour validation.

2.4.4.1. Raccordement sol-mur

2.4.4.1.1. En local P3 au plus (cf. figure 1a)

La remontée d'étanchéité doit être réalisée avec la bande ARDATAPE 120 EXTRA pliée en partie centrale et marouflée dans la 1ère couche de E-250 PERF 1K. La bande est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou avec une taloche à enduire tenue en biais, en prenant soin d'éviter les plis, puis recouverte immédiatement d'une couche de E-250 PERF 1K. Le recouvrement entre 2 bandes est de 5 cm au moins. La remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur d'au moins 7 cm, en pose collée.

Les angles rentrants et sortants seront traités soit avec la bande ARDATAPE 120 EXTRA, soit avec les angles préformés ARDATAPE INSIDE ou OUTSIDE

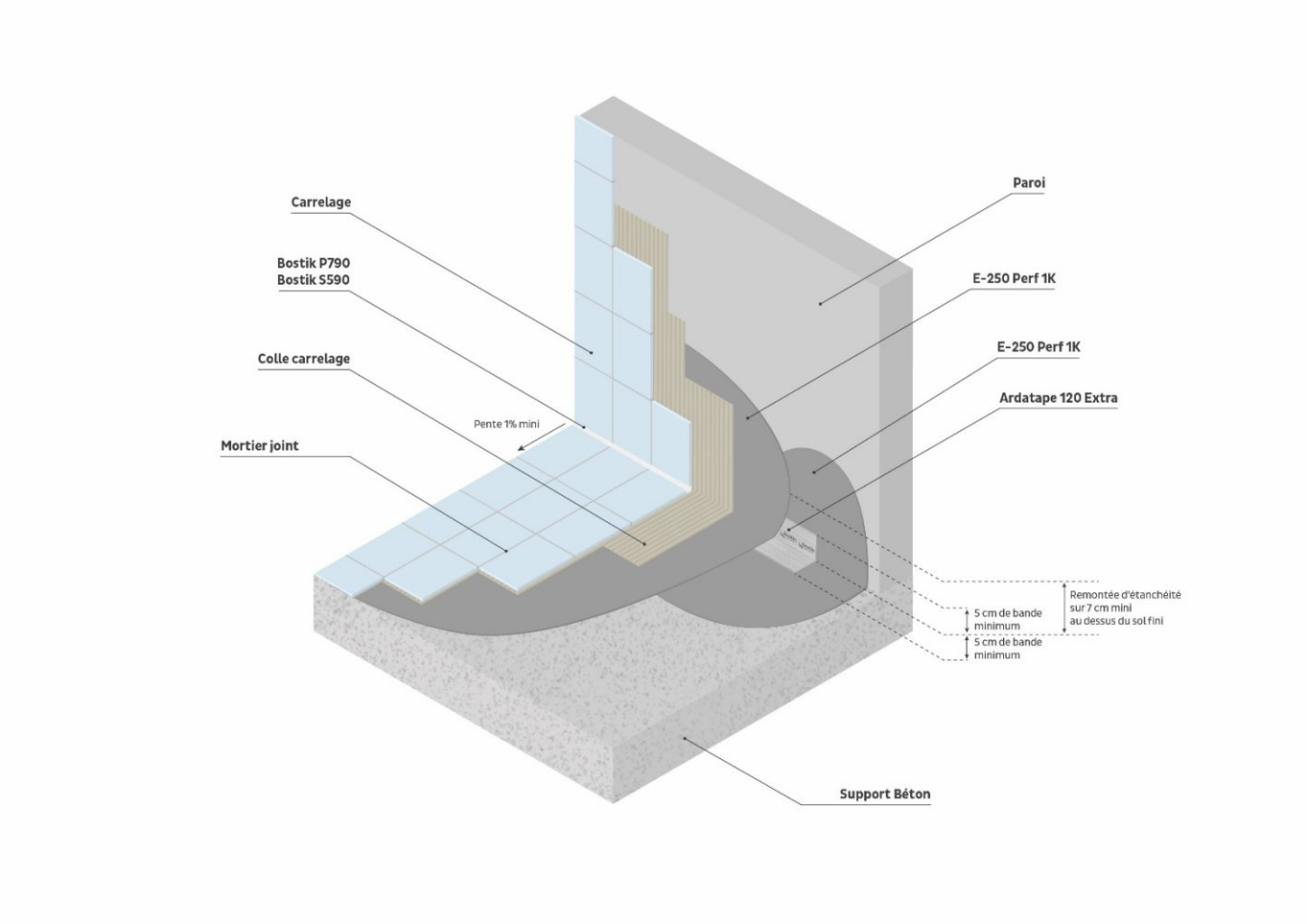


Figure 1a – Raccordement Sol / Mur en local P3

2.4.4.1.2. En local P4/P4S (cf. figure 1b)

Réaliser un congé en utilisant SL C950 RENOQUICK et laisser sécher 24h.

La remontée d'étanchéité doit être réalisée avec la bande ARDATAPE 120 EXTRA plaquée sur le congé de manière à éviter les plis et marouflée dans la 1ère couche de E-250 PERF 1K. Le recouvrement entre 2 bandes est de 5 cm au moins. La remontée d'étanchéité doit être réalisée sur une hauteur d'au moins 10 cm.

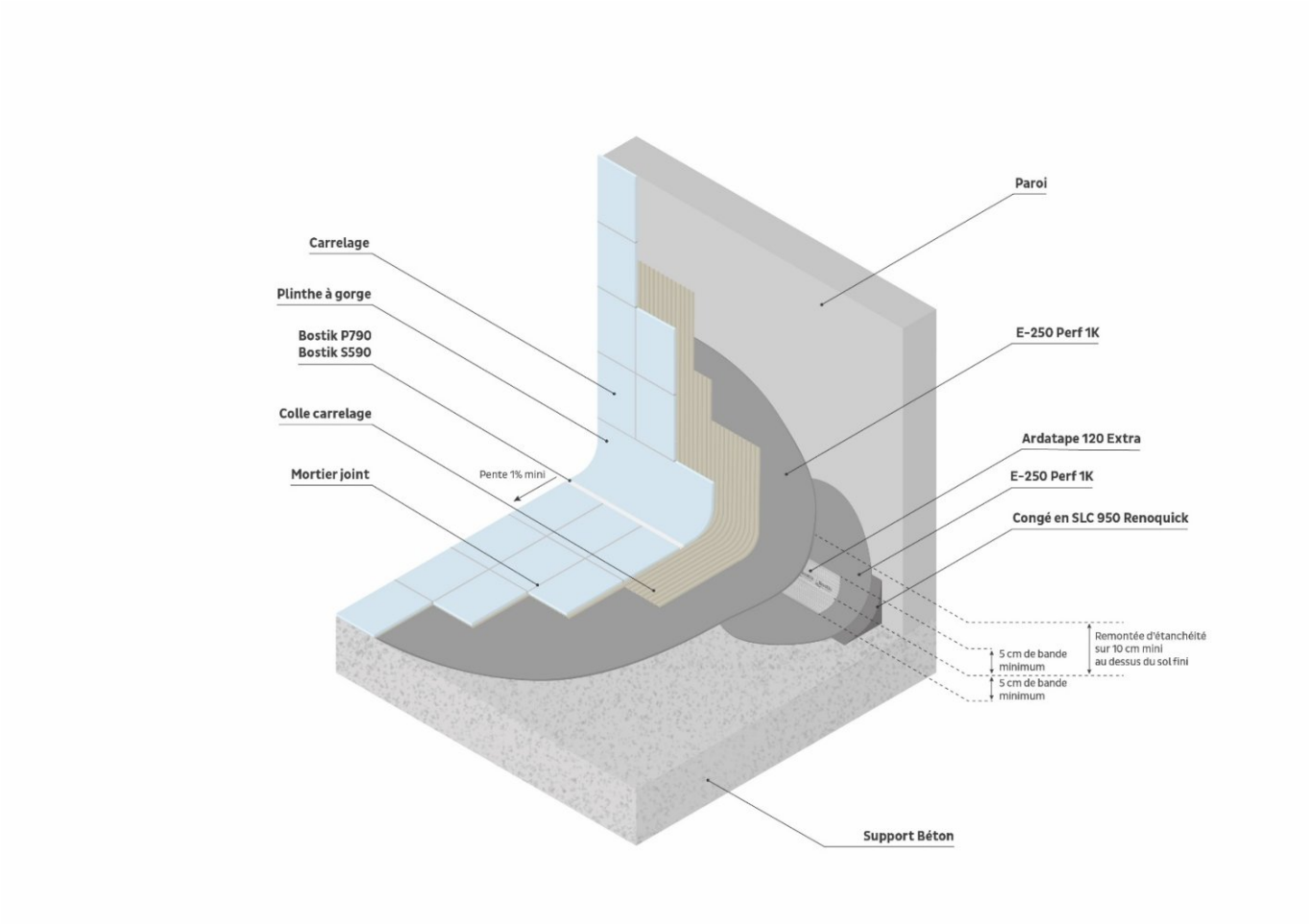


Figure 1b - Raccordement Sol / Mur en local P4/P4S

2.4.4.2. Canalisation traversante

2.4.4.2.1. En sol, pose collée (cf. figure 2)

Un socle de 10 cm de haut et 10 cm de large doit être réalisé autour de la canalisation ou du fourreau. Un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage et la canalisation émergente. Il doit être ensuite comblé avec un mastic mentionné au § 2.2.2.5.5.

Le pied du socle est traité comme un raccordement sol-mur.

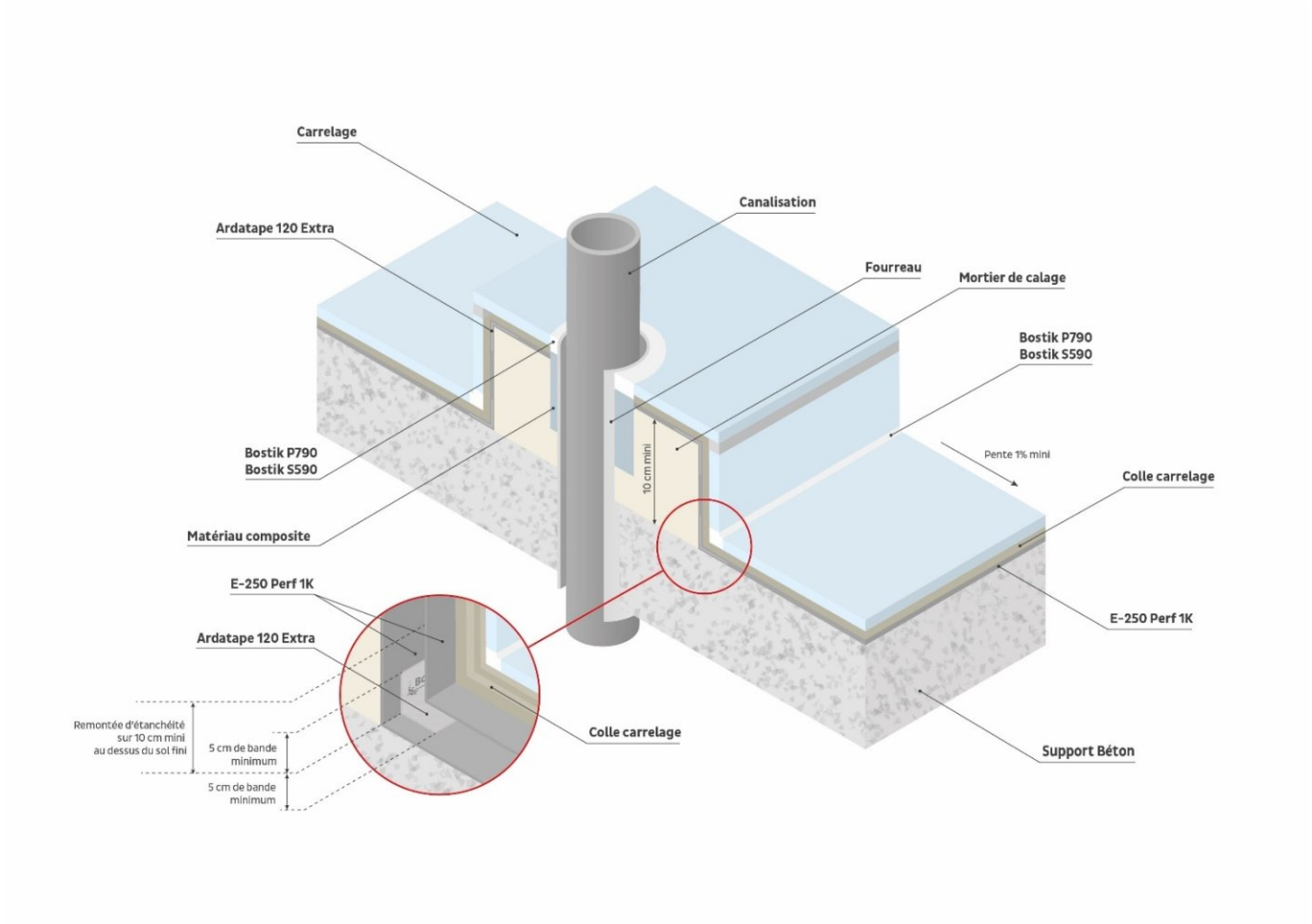


Figure 2 – Canalisation traversante en sol – cas d'une pose collée du carrelage

2.4.4.2.2. En mur (figure 3)

Le tuyau ou son fourreau s'il existe doivent déborder de 1 cm au moins de nu de la paroi. E-250 PERF 1K est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Soit un morceau de bande ARDATAPE 120 EXTRA découpée au format et trouée en son centre, soit la platine ARDATAPE WALL sera apposée autour du fourreau et noyée dans E-250 PERF 1K. Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (mortier-colle et carreau) et le tuyau (ou le fourreau). Il doit ensuite être comblé avec un des mastics mentionnés au § 2.2.2.5.5.

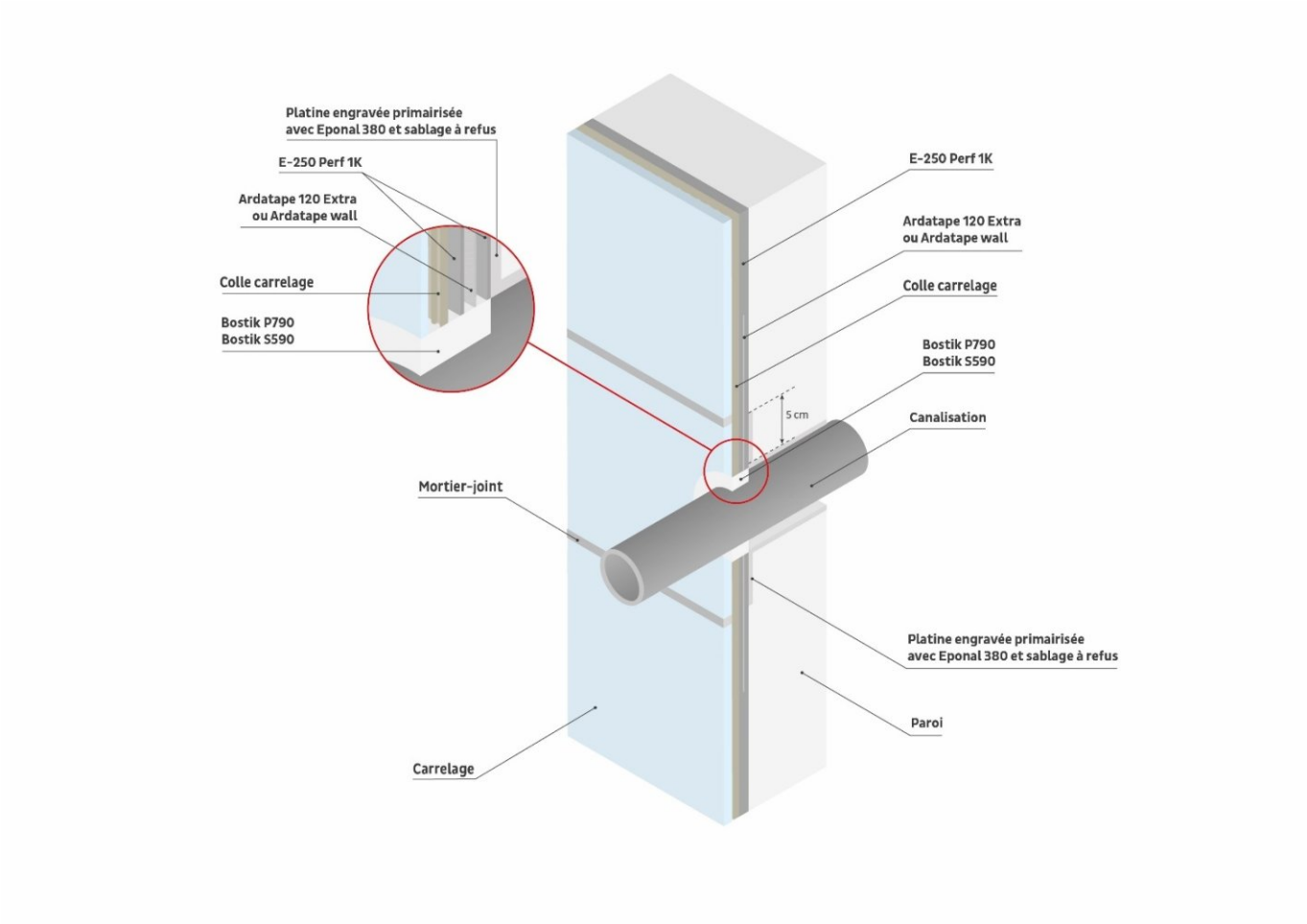


Figure 3 – Canalisation traversante en mur

2.4.4.3. Seuils avec un local adjacent non étanché

Le prolongement de E-250 PERF 1K sera effectué de part et d'autre de l'ouverture dans le local adjacent avec relevé de hauteur de 10 cm minimum, sur une profondeur d'au moins 1 m et une largeur d'au moins 50 cm de part et d'autre de l'ouverture.

2.4.4.3.1. Huisseries (figure 4)

Appliquer l'étanchéité en relevé sur le mur sur 10 cm de hauteur.

Les huisseries sont posées avant la réalisation de l'étanchéité : un relevé de 10 cm de hauteur au-dessus du support doit être exécuté sur l'huisserie avec l'étanchéité comme un relevé sol-mur. Dans le cas où l'épaisseur de E-250 PERF 1K gêne la fermeture de la porte, une réservation entre l'huisserie et la cloison et entre l'huisserie et le sol, doit être aménagée pour assurer l'exécution de l'étanchéité. Cette réservation sera ensuite comblée avec SL C950 RENOQUICK

Au sol, un joint mastic doit être réalisé autour des pieds d'huisserie à la jonction du carrelage et de la plinthe avec un des mastics.

Au mur, un joint mastic doit être réalisé le long de l'huisserie avec un des mastics.

Pour le choix des mastics se reporter au § 2.2.2.5.5.

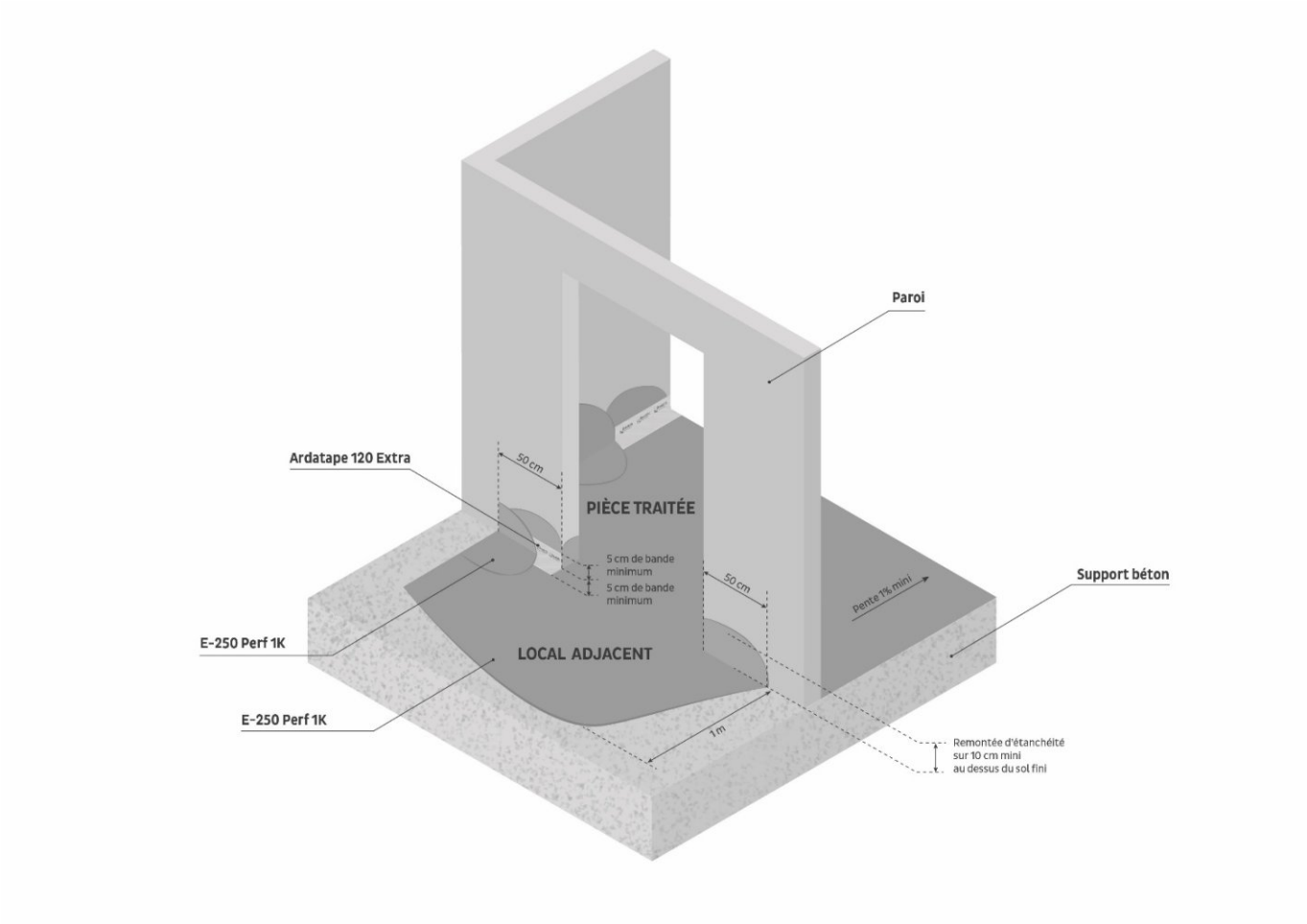


Figure 4 - Seuils avec un local adjacent non étanché

2.4.4.4. Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux

Dispositif d'évacuation (siphons et caniveaux) (cf. figure 5)

Le raccordement du E-250 PERF 1K à ces dispositifs est fait par l'intermédiaire d'entrées d'eau constituées d'une platine et d'un manchon assemblés par soudure. Le siphon de sol doit être posé à une distance de 30 cm minimum des murs.

Le protocole suivant sera appliqué :

- Chanfreiner les arrêtes du décaissé,
 - Fixer au gros œuvre la platine soudée et étanche à l'aide de fixations mécaniques qui seront situées à une distance d'au moins 5cm du bord de la réservation,
- Dépolir et nettoyer soigneusement la platine puis primairiser avec EPONAL 380 puis sabler à refus avec un sable siliceux fin et sec de granulométrie 0,4 / 0,9 cm (Sable S409),
 - Eliminer par aspiration le sable en excès après 24h,
 - Appliquer E-250 PERF 1K sur la totalité de la platine, renforcé par la bande ARDATAPE 120 EXTRA marouflée dans la première couche de E-250 PERF 1K.

Remarque : en rénovation, les systèmes d'évacuation doivent systématiquement être déposés et remplacés.

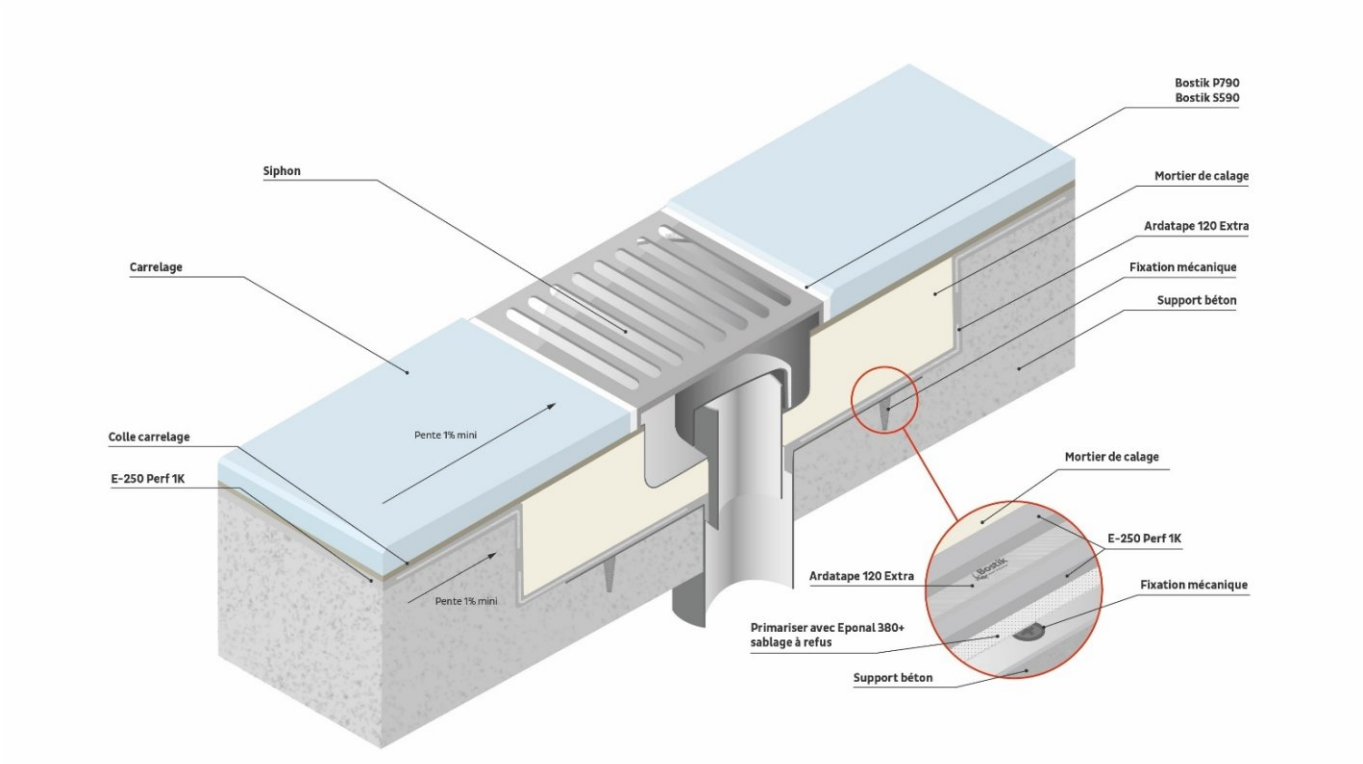


Figure 5 – Raccordement à un siphon de sol – Cas d'une pose collée d'un carrelage sur E-250 PERF 1K

2.4.4.5. Scellements

Les scellements ne doivent pas nuire à la continuité d'étanchéité. Ils peuvent être réalisés avec différents produits du marché préconisés pour cet usage.

2.4.4.6. Appareils sanitaires

E-250 PERF 1K sera appliqué au sol et recouvert de carrelage sur la totalité de la surface avant la mise en place des douches et ou baignoires.

Un socle sera nécessaire afin de faire reposer les éléments qui ne pourraient être suspendus tels que lavabos, cuvettes sanitaires, bidets.

2.4.5. Pose du carrelage sur E-250 PERF 1K

2.4.5.1. Protection de l'étanchéité de sol

L'accès au local est interdit avant la pose de la protection.

E-250 PERF 1K doit être recouvert par un revêtement céramique au plus tôt le lendemain de la dernière couche et dans un délai maximal de 7 jours.

Si ce délai ne peut être respecté, il est impératif de mettre en place une protection adaptée afin d'éviter tous risques de détérioration ou de salissures de l'étanchéité (ex : film PE, intissé, plaque de PSE ou de bois...).

2.4.5.1.1. Collage en locaux P2 et P3

Les revêtements céramiques doivent être appliqués au minimum le lendemain (12 h) après la dernière couche de E-250 PERF 1K.

Pour les locaux jusqu'au P3 E3, la mise en œuvre du carrelage est réalisée en simple ou double encollage suivant le format du carreau, conformément au DTU 52.2 avec :

Les mortier-colles C2 ci-dessous :

- MC 210 Plus
- MC 220 Express
- MC 300 Flex

Le mortier époxy :

- ARDACOLOR XTREM EASY

Le collage de pâte de verre est réalisé avec ARDACOLOR XTREM EASY.

2.4.5.1.2. Collage en locaux P4/P4S

La mise en œuvre s'effectuera conformément au tableau 5 ci-après :

	Sans forme de pente	Avec forme de pente
Epaisseur de la chape	Réaliser une forme de pente autour des évacuations	5 cm avec forme de pente (localement toujours ≥ 4,5 cm)
Colles	**ARDACOLOR XTREM EASY**	**MC 220 express** **MC 230 fluide** **ARDACOLOR XTREM EASY**
Format pour local P4	3600 cm² max (400 cm² si siphon)	3600 cm² max (400 cm² si siphon)
Format pour local P4S (cuisines)	400 cm² max	400cm² max

Tableau 5 - Collage en locaux P4/P4S

La mise en œuvre du carrelage est réalisée avec les colles carrelages nommées dans le tableau ci-dessus conformément au CPT « Sols P4 – P4S – Travaux neufs » (cahier du CSTB 3526).

Dans le cas d'un local P4/P4S avec une pente nulle imposée en partie courante, le revêtement sera collé et jointoyé uniquement avec ARDACOLOR XTREM EASY et directement sur le procédé E-250 perf 1K, selon la notice sur le classement UPEC des locaux e-cahier du CSTB 3782 classées P4S. Une pente, de 1.5% minimum sur 50 cm autour des évacuations, devra être réalisée.

2.4.5.1.3. Jointoiement des carreaux

Le jointoiement aura lieu au plus tôt le lendemain après le collage. Les mortiers de jointoiement sont définis au § 2.2.2.4.

Remarque : les joints à base ciments étant sensibles aux détergents acides, l'utilisation de ces produits sera faite sous la responsabilité de l'exploitant qui gèrera leur nature et leur temps d'utilisation.

2.4.6. Mise en service

En pose collée, les délais à respecter sont ceux des prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles », à savoir :

- Circulation piétonne : 24 h après la réalisation des joints
- Circulation et mise en service normale : 48 h après la réalisation des joints

2.5. Maintien en service du produit ou procédé

Sans objet.

2.6. Traitement en fin de vie

Sans objet.

2.7. Assistante technique

La société BOSTIK met à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, son assistance technique pour la formation, la mise en route des chantiers et la maîtrise des points particuliers du procédé comme indiqué dans l'annexe § 2.10.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle

Le E-250 PERK 1K est fabriqué dans l'usine LIP Bygningsartikler A/S de Nørre Aaby (Danemark). Les contrôles réalisés correspondent aux minimums requis dans le cadre de l'ETAG022, complétés par un plan de contrôle interne. Ainsi, les éléments suivants sont contrôlés :

A chaque lot :

- Viscosité (Mobile R7, 60RPM)
- Densité
- pH
- Extrait sec

2.9. Mention des justificatifs

2.9.1. Résultats expérimentaux

Rapports d'essais :

- Essais mécaniques d'aptitude à l'emploi : CSTB DSR-SOLS-21-02639 / DSR-S-24-30894
- Essais sur l'étanchéité : CSTB DEB-21-02822 / DEB-24-30894

2.9.2. Références chantiers

A ce jour, 15 000 m² ont été réalisés en France

2.10. Annexes du Dossier Technique

FICHE D'AUTO CONTROLE BOSTIK E-250 Perf 1 K

1/2

Date de réalisation

Nom entreprise :

Nom de l'applicateur :

Nom du chantier et type de local :

Support :

Surface totale :

Température :

Contrôle de l'humidité (doit être inférieure à 4.5 % sur support ciment) **:**

Oui ☐ **Non** ☐

Zone contrôle :

Bombe à carbure - Valeur :

Type de réalisation :

Plancher intermédiaire ☐

Etanchéité sous carrelage ☐

Format du carrelage :

Mortier colle utilisé :

FICHE AUTOCONTROLE - Page 1

FICHE D'AUTO CONTROLE BOSTIK E-250 Perf 1 K

1/2

Plan

Surface réalisée m²/ quantité en kg : **m² /** **kg**

Pour rappel :
Seau de 20 kg (surface maximale 11.5 m²)

FICHE AUTOCONTROLE - Page 2

ATTESTATION DE FORMATION
BOSTIK E-250 Perf 1K

Date :

Société :

Nom du salarié :

Lieu de formation :

Surface :

Neuf ☐ **Rénovation** ☐

Type de réalisation :

- **SEL Plancher intermédiaire** ☐
- **SEL sur support avec pente** ☐
- **SEL sur support sans pente** ☐

Nom et Signature du formateur

ATTESTATION DE FORMATION